

Bulletin de candidature
Milan Design Week 2027
11-16 avril 2026



LE PROJET ET SON AMBITION

- Le design et l'art de vivre français rayonnent à Milan.
- 11 au 16 avril 2027
- 500 m² à Brera Via Statuto 11, Milano.
- Sous la direction artistique de l'agence UCHRONIA
- 15–21 marques françaises
Sélection marques exposantes de mobilier, décoration et arts de la table.
- 8 000 visiteurs visés dont 1500 prescripteurs (Objectif 2027)
- 150 rendez-vous B2B (Objectif 2027)
- *French Bloom*, un jardin français contemporain, vivant et généreux, où chaque création trouve sa place au sein d'un récit collectif singulier.
- Rejoignez une dynamique collective au service du rayonnement international du design français.



QUI SOMMES NOUS ?

French Living in Motion est la bannière collective de l'ameublement et du design français à l'international.

A l'initiative du CODIFAB, elle rassemble fabricants, designers et savoir-faire autour d'une ambition commune : promouvoir la singularité de l'art de vivre à la française, entre créativité, innovation et durabilité.

Le Groupe des Exportateurs de Mobilier (GEM), au sein de l'Ameublement français, accompagne le développement international des entreprises françaises de l'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie.

Le GEM déploie des actions collectives sur les marchés stratégiques, favorise les rencontres avec les prescripteurs et acheteurs internationaux et crée de nouvelles opportunités commerciales.

Francéclat, comité professionnel de développement économique des filières de l'horlogerie, de la bijouterie-joaillerie et des arts de la table, rejoint cette dynamique collective à Milan pour valoriser les savoir-faire français des arts de la table et renforcer les synergies entre les filières.

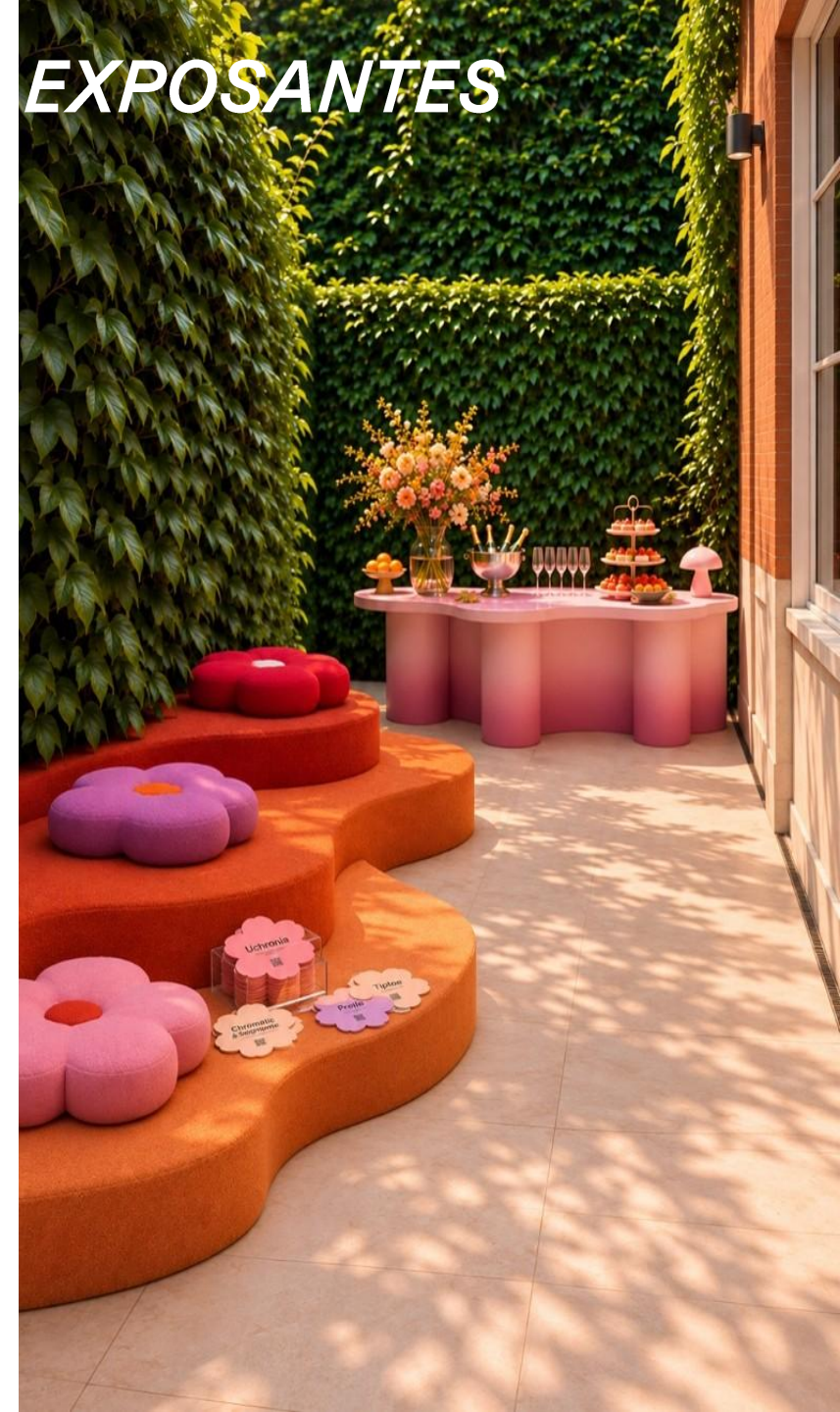


LES AVANTAGES DES MARQUES FRANÇAISES EXPOSANTES

Prestations incluses

Pack exposition :

- 3 pièces exposées (selon les volumes) dans un écran scénographié
- Un emplacement dans un quartier iconique du Off à Milan
- Des espaces de rencontres et networking avec barista et catering pour les RDV business et recevoir vos clients
- Une activation prescripteurs qualifiés
- Une signalétique dédiée
- Frais de fonctionnement du lieu inclus
- Coordination et logistique du transport depuis l'entrepôt de groupage (proche Paris)
- Montage, démontage

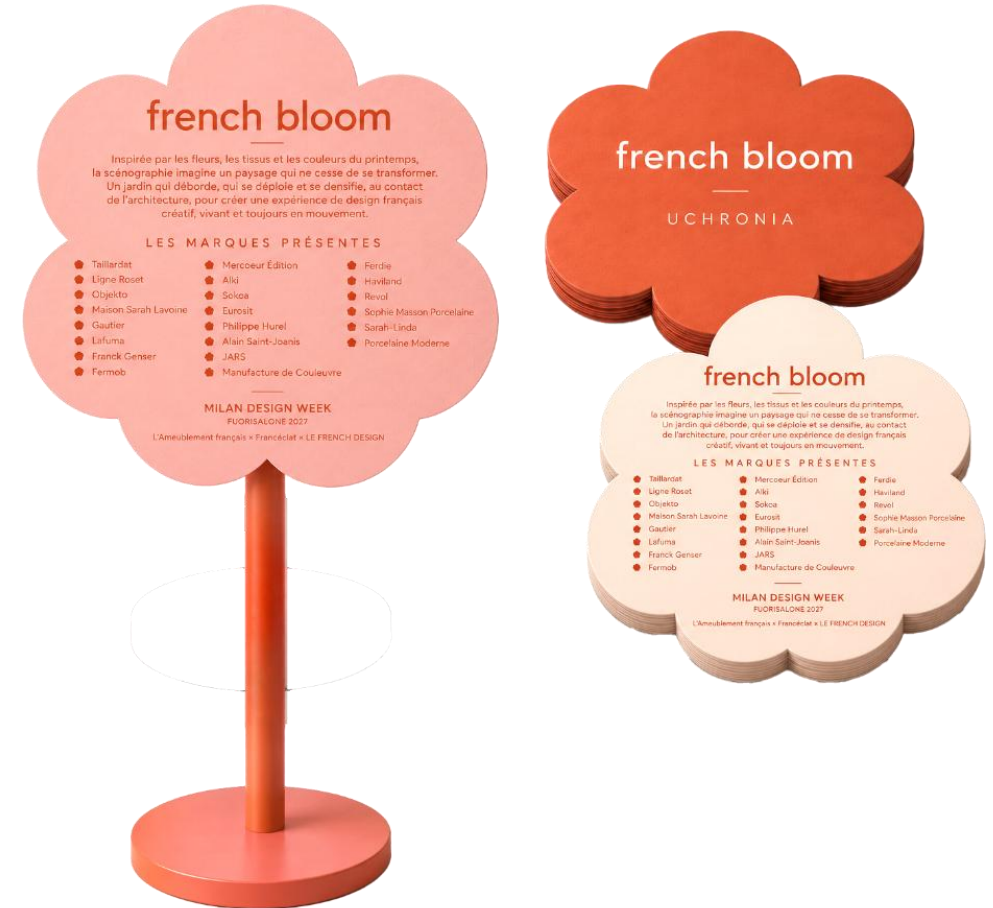


LES AVANTAGES DES MARQUES FRANÇAISES EXPOSANTES

Prestations incluses

Pack communication :

- Un **package événementiel d'animation** : vernissage, preview presse, etc...
- **1 page/marque** dans le dossier de presse.
- Une **interview vidéo** par marque (sur le compte @frenchlivinginmotion, en crosspost avec le compte de la marque).
- Un **shooting photo dédié** aux produits des marques présentes.
- Des **publications & sponsoring de contenus** dédiés sur Instagram en amont, pendant et après l'évènement.
- Un **kit de communication** (visuels, éléments de langages, posts types, vidéos, outils presse, etc...).



PRESTATIONS NON INCLUSES

Non inclus :

- Acheminement vers l'entrepôt de consolidation de toutes les pièces exposées en région parisienne et retour depuis le même lieu.
- Les frais de déplacement, hébergement et restauration de vos équipes à Milan.
- Les assurances produits.
- Voir les CGP du bulletin.



CRITERES DE SELECTIONS DES MARQUES EXPOSANTES

Coordination du recrutement des entreprises et des produits
par l'équipe GEM (Lucie Balihaut) en coordination avec la
direction artistique du projet

ENTREPRISE

- ✓ Cotisant CODIFAB / HBJOAT
- ✓ Entreprise française
- ✓ Maturité à l'international
- ✓ Sens du collectif

PRODUIT EXPOSÉ

- ✓ Pièce récente ou inédite
- ✓ Savoir Faire français
- ✓ Design & innovation
- ✓ Durabilité



Sur critère de notation dans la limite de capacité maximale du lieu

1^{ère} semaine de novembre : Validation des marques / Courant novembre : Validation des pièces

TARIFS ET ENGAGEMENT DE PARTICIPATION (AVANT LE 30 OCTOBRE)

Tarif 1 Entreprise assujettie taxe CODIFAB (Ameublement) :

☐

Je participe à l'édition Milan Design Week 2027

Montant total de participation à régler : 14 400 € TTC

Entreprise
Assujettie CODIFAB

12 000 € HT
(14 400 € TTC)

Tarif 2 Entreprise assujettie taxe HBJOAT (Art de la table) :

☐

Je participe à l'édition Milan Design Week 2027

Montant total de participation à régler : 8 000 € TTC

Entreprise
Assujettie HBJOAT

8 000 € HT
(9 600 € TTC)

Tarif 3 Entreprise Non-Assujettie CODIFAB ou HBJOAT :

☐

Je participe à l'édition Milan Design Week 2027

Montant total de participation à régler : 28 800 € TTC

Entreprise
Non-Assujettie CODIFAB
ou HBJOAT

24 000 € HT
(28 800 € TTC)

AIDES DE MINIMIS – CODIFAB / FRANCÉCLAT

Les soutiens publics accordés dans le cadre de cette opération par le CODIFAB et Francéclat peuvent relever du règlement européen (UE) 2023/2831 relatif aux aides de minimis, dont le plafond est fixé à 300 000 € par entreprise unique sur une période glissante de trois ans. Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2026, les aides relevant de ce régime font l'objet d'un enregistrement dans le registre national des aides de minimis.

Les entreprises bénéficiaires s'engagent à fournir les informations et déclarations nécessaires à la vérification de leur éligibilité et à l'enregistrement des aides attribuées.

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

La société : _____ Représentée par : _____

SIRET n° : _____

☐ Participera à l'action collective menée par MEDIFA pour l'Ameublement français, en collaboration avec Francéclat, pour le Fuorisalone de Milan en avril 2027.

☐ S'engage à communiquer à MEDIFA - service international (GEM) les éléments de mesure de la réussite de l'événement à court, moyen et long terme (aux fins d'évaluation du ROI).

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Ligne directe _____

Portable _____ Email _____

RESPONSABLE MARKETING / COMMUNICATION

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Ligne directe _____

Portable _____ Email _____

RESPONSABLE DE LA FACTURATION (si différent du responsable du dossier)

Nom _____ Prénom _____

Ligne directe _____ Email _____

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION « MILAN DESIGN WEEK 2027 »



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Participation (CGP) régissent les relations entre MEDIFA SARL, agissant pour le compte de l'Ameublement français et du GEM (Groupe des Exportateurs de Meubles), et toute entreprise candidate ou participant à French Living in Motion, Milan Design Week 2027 (l'Exposant).

PROMOTION DE LA FILIÈRE

Cette opération collective promeut l'ameublement et les arts de la table français à l'international, leurs entreprises, créations et savoir-faire auprès des prescripteurs et acteurs du design.

FINANCEMENTS COLLECTIFS

L'opération bénéficie notamment de financements du CODIFAB (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois) et du soutien d'autres partenaires, dont Francéclat. Ils mutualisent une partie des coûts d'organisation, de production, de scénographie et de communication.

ACCEPTATION DES CGP

La signature du bulletin vaut acceptation des CGP, sous réserve de confirmation de la sélection par le GEM. Toute disposition contraire de l'Exposant requiert un accord préalable écrit de MEDIFA.

1.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le bulletin complété et signé, avec les pièces souhaitées, est à transmettre à export@ameublement.com au plus tard le 30 octobre 2026.

1.2 NATURE DE LA CANDIDATURE

La remise du bulletin constitue une candidature, sans droit automatique à participer, y compris pour une entreprise remplissant les critères prioritaires.

1.3 CRITÈRES DE SÉLECTION

Sont notamment considérés : contribution taxe affectée CODIFAB ou taxe HBJOAT; maturité export ; communication et développement international ; sens du collectif ; pièces récentes ou inédites ; fabrication française ; savoir-faire ; innovation ; durabilité. Ces critères hiérarchisent sans être individuellement éliminatoires, sauf mention expresse.

1.4 VALIDATION ET 1.5 CONFIRMATION

Le GEM sélectionne avec l'Ameublement français, Francéclat et la direction artistique, selon les notes, la complémentarité, la diversité des produits et la cohérence scénographique. Places limitées. Réponses à partir du 2 novembre 2026. Participation définitive après confirmation écrite et formalités requises ; l'acompte est à verser dès confirmation de la sélection définitive au projet.

2.1 MONTANTS

Ameublement relevant de la taxe CODIFAB : 12 000 € HT ; ameublement hors taxe : 24 000 € HT ; taxe HBJOAT: 8 000 € HT. TVA selon la réglementation. Prestations détaillées dans le bulletin.

2.2 PRESTATIONS COMPRISES

Espace mutualisé ; conception et production scénographiques ; installation et présentation des produits ; démontage des produits ; fonctionnement collectif ; pack communication et relations presse ; activation commerciale et accompagnement personnalisé; transport mutualisé dans les limites de l'article 2.4. Aucun droit à une surface privative déterminée : implantation définie par la direction artistique.

2.3 PRESTATIONS EXCLUES

Voyages, repas et hébergement des représentants ; pré- et post-acheminement à l'entrepôt ; assurances spécifiques ; douanes ou formalités particulières non incluses ; équipements et demandes spécifiques.

2.4 TRANSPORT MUTUALISÉ

Départ à la remise des marchandises à l'entrepôt de consolidation en région parisienne ; acheminement à Milan et retour au même entrepôt. Pré- et post-acheminement à la charge de l'Exposant. Respect obligatoire des consignes d'emballage, manutention et délais ; frais supplémentaires imputables à l'Exposant sur justification.

2.5 MODALITÉS DE PAIEMENT

Après confirmation écrite, acompte selon facture. Solde intégral au plus tard le 10 janvier 2027. Facturation par MEDIFA. En cas de défaut de paiement, suspension ou remise en cause après mise en demeure, sans préjudice des sommes dues.

2.6 RETARD DE PAIEMENT

Pénalités automatiques sans mise en demeure, au taux de trois fois l'intérêt légal ; indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € ; frais complémentaires justifiés si supérieurs.

3.1 RESPONSABILITÉ CIVILE ET 3.2 PRODUITS

L'Exposant maintient une RC professionnelle couvrant les dommages causés aux tiers. Il vérifie la couverture vol, perte, casse et dommages des produits durant transport, manutention, installation, exposition et retour, et souscrit les compléments utiles.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

3.3 JUSTIFICATIFS ET 3.4 RECOURS

Une attestation d'assurance sera exigée avant expédition. Dans les limites légales, l'Exposant fait prévoir les renonciations à recours appropriées et reste responsable des dommages imputables à ses produits, représentants ou manquements.

4.1 À 4.4 ANNULATION ET DÉSISTEMENT

Avant confirmation écrite : retrait sans pénalité. Après confirmation : sommes versées conservées à titre d'indemnité forfaitaire, même si la place est réattribuée, sauf cas légalement exonératoire. Non-livraison ou absence ne donnent pas automatiquement droit à remboursement. En cas d'annulation par l'organisateur hors force majeure, remboursement selon prestations exécutées, engagements et droit applicable.

5.1 ET 5.2 RÉGLEMENTATION ET CALENDRIER

Respect des règles françaises et italiennes, du lieu et de la sécurité ; respect des échéances de validation, livraison et récupération des marchandises.

5.3 ET 5.4 PRODUITS ET SCÉNOGRAPHIE

Produits préalablement validés ; changement substantiel soumis à accord. L'Exposant accepte le caractère collectif et la définition des implantations et associations par la direction artistique.

5.5 ET 5.6 AJUSTEMENTS ET COOPÉRATION

L'organisateur peut ajuster les aspects techniques et scénographiques en préservant la cohérence du projet. L'Exposant transmet à temps les données techniques, commerciales et de communication nécessaires.

6.1 À 6.3 TRAITEMENT DES DONNÉES

Responsable : MEDIFA SARL, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris. Finalités : candidature, gestion administrative et financière, logistique, communication de l'événement. Transmission limitée aux partenaires et prestataires intervenants.

6.4 ET 6.5 CONSERVATION ET DROITS

Conservation selon la durée nécessaire et les obligations légales. Droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité le cas échéant : export@ameublement.com. Réclamation possible à la CNIL.

7.1 ET 7.2 PROPRIÉTÉ ET IMAGES

L'Exposant garantit les droits nécessaires sur ses créations, marques et visuels. Il autorise à titre gratuit MEDIFA, l'Ameublement français, le GEM et les partenaires à utiliser les images de ses produits, marques et espaces à des fins de promotion de l'événement et des filières, sur supports imprimés et numériques, en France et à l'étranger, sous réserve des droits de tiers.

7.3 ET 7.4 GARANTIES ET COMMUNICATION

L'Exposant garantit les autorisations des contenus transmis et signale les restrictions avant diffusion. Sa propre communication respecte la charte et les règles d'utilisation des éléments graphiques.

8.1 DÉFINITION

Force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil : événement empêchant l'exécution des obligations, par exemple catastrophe naturelle, incendie majeur, conflit, décision publique ou interdiction administrative, si les conditions légales sont réunies.

8.2 ET 8.3 EFFETS

L'organisateur peut suspendre, reporter ou annuler si la force majeure empêche l'événement. Conséquences financières selon le droit applicable, en examinant prestations réalisées, dépenses engagées et sommes récupérables.

9.1 À 9.3 RESPONSABILITÉS

MEDIFA met en œuvre les moyens nécessaires et répond des manquements imputables selon le droit. L'Exposant répond des dommages causés par ses produits, représentants ou manquements. Décisions administratives indépendantes de l'organisateur : responsabilité dans les limites légales.

9.4 ET 9.5 RÉSULTATS ET LIMITES

Aucune garantie de visiteurs, rendez-vous, contacts, commandes ou retombées individuelles. Toute limitation de responsabilité ne vaut que dans les limites autorisées par la loi.

10.1 DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

10.2 RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de différend d'interprétation ou d'exécution, les parties recherchent prioritairement une solution amiable.

10.3 COMPÉTENCE

À défaut d'accord amiable, compétence du Tribunal de commerce de Paris, sous réserve des règles impératives applicables.

ACCEPTATION

La signature du bulletin vaut prise de connaissance et acceptation des CGP, partie intégrante de l'engagement contractuel.

Manifestations, Etudes et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement
MEDIFA SARL au capital de 100 000 € • RCS Paris B 490 746 617 • n° TVA FR 53 490 746 617 • SIRET n° 490 746 617 00011
120 avenue Ledru Rollin • 75011 Paris • Tél. : +33 1 44 68 18 00
Internet : www.ameublement

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE AU PROJET

L'Ameublement
français



Lucie BALIHAUT

Directrice International
L'Ameublement français

lucie.balihaut@ameublement.com

Catherine VEREECKE

Directrice Communication et Marketing
L'Ameublement français

catherine.vereecke@ameublement.com

Aurélie PEDRO CARCALY

Responsable communication
externe et internationale
L'Ameublement français

aurelie.pedro@ameublement.com

FRANCÉCLAT



Claire HENIMANN

Directrice International
Francéclat

c.henimann@franceclat.fr

Stefani CARVALHO

Cheffe de projet
Francéclat

s.carvalho@franceclat.fr

Anouk LEFAUCONNIER

Cheffe de projet communication
Francéclat

a.lefauconnier@franceclat.fr



Constance BOURY

Chargée de projet
Le FRENCH DESIGN

boury@via.fr

Clémence DULAC

Coordinatrice générale

france@frenchliving-inmotion.com

Direction artistique



Production

A R T E R

Agence de communication

Appel d'offre en cours au 16/10/26

Logistique/Transport

Appel d'offre lancement janvier 2027